



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accidents du travail

Question écrite n° 90422

Texte de la question

M. Alain Gest attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur le projet de loi portant application des mesures relatives à la « justice du XXIème siècle » et plus particulièrement sur la suppression de la Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail (CNITAAT), seule cour nationale qui soit installée à Amiens depuis sa création en 1994. En supprimant la Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail, rattachée à la cour d'appel d'Amiens, c'est tout le contentieux traité à ce jour exclusivement sur Amiens qui va être dilué dans toute la France. Avec de telles suppressions et modifications, la carte judiciaire est remise en cause, ce qui pourrait engendrer d'importantes répercussions sur la pérennité des emplois et sur l'avenir même de la cour d'appel d'Amiens. Afin de ne pas, une fois de plus, déclasser la ville d'Amiens et y supprimer des emplois, il lui demande ce qu'elle compte faire pour pallier ces conséquences néfastes.

Données clés

Auteur : [M. Alain Gest](#)

Circonscription : Somme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90422

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7850

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)